



**Procès – Verbal du Conseil Municipal du  
lundi 30 janvier 2023**

Le trente janvier deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 janvier s'est réuni en Mairie de Rhuis dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOYARD, Maire de Rhuis.

Etaient présents :

Jean-François GOYARD, Maire,

Xavier BERNARD, adjoint au Maire

Antoine DAVENE de ROBERVAL, Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER, Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Jennifer MONTEIRO Thierry SEUTIN conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

Marie-Thérèse PARASKEVAS donne pouvoir à Virginie FERRET-COURTEL

Jean Paul FÉLIX

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 30 minutes.

Désignation du secrétaire de séances:

À l'unanimité, Xavier BERNARD est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

**Autoriser le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du ¼ des crédits ouverts en 2022 (hors remboursement d'emprunts) soit 30 886.45 €.**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales de la nécessité d'autoriser le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 (hors remboursement d'emprunts et dépenses imprévues), soit **30 886.45 € (123 545.81€/4)**.

Le Maire met au vote après en avoir délibéré, et le Conseil Municipal **AUTORISE** à l'unanimité le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 (hors remboursement d'emprunts et dépenses imprévues), soit **30 886.45 € (123 545.81€/4)**.

**Délibération pour demande de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise pour enfouissement des réseaux BT, EP, Télécom et travaux de voirie coordonnés Chemin de Bacouel**

Monsieur la Maire expose que le projet de l'assainissement voirie et enfouissement des réseaux BT,EP, TELECOM est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études, à 236 185.18 € HT soit 283 422.21 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subvention d'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant:

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux	
<b>Financements publics</b>				
Etat	DETR	60 000.00 €	40%	Voirie, EP, Télécom
Département		21 958.37 €	37%	EP
		4 773.34 €	10% bonifié	EP Led
Conseil Départemental 60		61 672.41	37 %	Voirie, Télécom
<b>Auto financement</b>				
Reste à charge Commune		87 781.06 €	23%	
Total HT		236 185.18 €	100%	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offres : **Mai 2023**
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : **septembre 2023**
- Date prévisionnelle de fin d'opération : **juin 2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la réalisation du projet présenté à **236 185.18 € HT**
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter une subvention de l'Etat eu titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

**Délibération pour le marché des espaces verts avec « JARDIN DECOR » pour remplacer « LECLERE Paysages ».**

M.GOYARD expose au Conseil Municipal que le contrat qui lie la commune et l'entreprise « LECLERE Paysage » pour l'entretien des espaces verts ne sera pas reconduit.

Il convient donc de choisir un nouveau prestataire.

Le devis n°1 concernant les talus, tontes bordures et entretien des arbustes pour un montant TTC à 14 483.42 €.

Le devis n°2 concernant les tontes, tailles des arbustes, balayages des caniveaux et les ramassages des feuilles pour un montant TTC à 4 827.86€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **APPROUVE** les devis de « Jardin Décor » et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

Le présent contrat est effectif dès la signature pour une période initiale d'un an à compter de la première intervention. Il se renouvelle par tacite reconduction pour une période identique, sauf dénonciation de l'une ou de l'autre des parties, 3 mois au moins avant la date d'expiration.

Questions diverses :

- Barrière de sécurité, chemin de la Montagne cassée et caméra volée.

Monsieur BERNARD informe le conseil que la barrière installée chemin de la Montagne a de nouveau été dégradée et que la caméra a été volée. Un dépôt de plainte a été déposé à la Gendarmerie et déclaration à la compagnie d'assurances Groupama.

- Protection sociale complémentaire de Madame Sabine CORNET, secrétaire de mairie.
- Information sur projet en cours des P.M.R.

Monsieur le Maire informe le conseil de la difficulté de mettre en norme l'accès de l'église et de la mairie et informe le conseil de l'avis de l'ABF et de la SIMOH.

- Question de la construction de la maison située au 18 route de Roberval.(reporté ultérieurement)
- Tour de table

Mme Caroline HOFFERT nous informe de sa démission pour le syndicat des eaux, les horaires des réunions en début d'après-midi ne pouvant correspondre avec sa vie professionnelle. Un courrier sera adressé au syndicat des eaux.

- Date du Prochain Conseil Municipal le 03 Avril 2023
- Fin de séances 19h55.

Secrétaire de séance :  
Monsieur Xavier BERNARD



Le Maire :  
Jean-François COMARD

